

FNAS FO

**REJOIGNEZ-
NOUS !**



*« Se syndiquer,
c'est oser
ensemble,
pour ne pas se
résigner seul »*

Léon Jouhaux,
1^{er} Secrétaire Général de la confédération FO,
prix Nobel de la paix 1951

CONTACTS

FNAS FO
7, PASSAGE TENAILLE
75014 PARIS
01 40 52 85 80
LAFNAS@FNASFO.FR
-
WWW.FNASFO.FR



**MISSIONS
LOCALES
PAIO / PLIE**
NOS REVENDICATIONS
POUR VOUS DÉFENDRE

PLIE
MISSIONS
LOCALES
PAIO-PLIE
MISSIONS
LOCALES

DE QUOI PARLE-T-ON ?

LES MISSIONS LOCALES

**Les Missions Locales
accompagnent les
jeunes, suivant
plusieurs modalités :**

- emploi et insertion professionnelle,
- information, orientation et formation,
- logements, santé et droits,
- garantie jeunes.

Il existe
250
missions locales
regroupant

13 495

salariés,
suivant

1,4 million

de jeunes

DANS QUELLE SITUATION SOMMES-NOUS ?

UNE ACTUALITÉ QUI APPELLE L'ACTION



Le constat :

- Les salariés des Missions Locales ont vu leurs conditions de travail se détériorer de façon importante depuis 10 ans.
- La sinistralité (maladie et invalidité) s'aggrave d'année en année.
- Les conditions de rémunération sont également insuffisantes et ne sont pas à la hauteur de l'engagement des professionnels.
- Les salariés des Missions Locales sont aux premières loges pour constater les dégradations dans l'insertion des jeunes, provoquées par les réformes des gouvernements successifs qui ne jurent que par l'austérité et la baisse du coût du travail.
- La « loi du chiffre » des politiques publiques évince le volet social de leur intervention :

il faut « mettre les jeunes dans des cases » pour « atteindre les objectifs ». Elle place les Missions locales dans une logique de financements aux résultats qui précarise les professionnels et bloque leur évolution.



L'urgence :

- L'augmentation immédiate des salaires.
- Les 183 € net pour tous.
- Des budgets pérennes pour l'ensemble du réseau des Missions Locales.
- Un retour à un financement national garanti par l'État.
- De vrais contrats de travail en CDI pour tous les salariés.
- La diminution de la charge administrative pour un accompagnement de qualité des jeunes.

QUELLES SOLUTIONS ?

NOS REVENDEICATIONS



L'augmentation immédiate de la valeur du point.



L'amélioration de la progression à l'ancienneté.



Une vraie évolution de carrière pour tous les emplois repères.



La valorisation à hauteur de 5 points tout item exercé hors des domaines de compétence de son emploi repère ; en attendant l'abrogation du système de critères classants.



La création d'annexes pour les emplois hors filières.



La limitation du nombre de jeunes suivis par un conseiller à 50 maximum pour assurer un accompagnement global de qualité.



Le retour à la libre négociation, sans encadrement budgétaire, en dehors du cadre des enveloppes fermées et liées aux résultats.



Le réengagement total et permanent de l'État dans le financement des structures, pour conforter et sécuriser leur action en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans ; une dotation financière immédiate accompagnant tout niveau dispositif.

Extrait de la Résolution Professionnelle XVIII^e CONGRÈS FÉDÉRAL de Dunkerque (59) Nov. 2019.